

# Boves

## "Actus"

*tellement nature !*

Boves sous son  
manteau neigeux



# Boves

## "Actus"

sommaire

ÉDITO DU MAIRE	
ÉVÉNEMENTS PASSÉS	
• Spectacle de Noël « Le plein d'émotion »	3
• Visite du père Noël à l'école maternelle	3
• Spectacle de Noël « La nuit de Scrooge »	3
• Spectacle de Noël de l'ACM	3
• Sensibilisation à la sécurité routière	3
• Cérémonie des vœux	4
• Spectacle Boxon(s) jusqu'à n'en plus pouvoir	4
• Boves sous son manteau neigeux	4
BRÈVES DU CONSEIL	
• Séance du 21 novembre 2023	5
VIE CITOYENNE	
• Changement des horaires d'ouverture au public	7
• Nouveaux visages en mairie !	7
• Quelles autorisations pour quels travaux ?	7
ENFANCE ET ÉDUCATION	
• Inscription scolaire	8
• Chasse aux œufs	8
LES DATES À RETENIR	8

Plus d'infos : [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr)

Téléchargez le procès verbal du conseil municipal sur le site de la ville [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr) ou venez le consulter en mairie

L'actualité de votre ville en direct



L'ÉDITO DU MAIRE – VILLE DE BOVES



Chères Bovoises et chers Bovois,

Bienvenue dans la nouvelle ère de Boves « Actus », votre source incontournable d'informations locales ! En 2024, notre journal communal va subir une métamorphose moderne, offrant une expérience de lecture rafraîchissante tout en restant fidèle à sa mission essentielle : refléter les actions passées de la commune et mettre en lumière les projets à venir.

Dans cette version actualisée, chaque page respire la vitalité grâce à une mise en page dynamique et des visuels modernes. Notre nouvelle maquette vise à rendre la lecture plus accessible, avec des sections claires et concises qui facilitent la navigation. Les rubriques traditionnelles telles que les brèves du conseil, la vie citoyenne et culturelle, les affaires sociales et bien entendu l'édito du maire, pour ne citer qu'eux, demeurent des piliers, mais avec une touche contemporaine. L'agenda des manifestations est également toujours présent. Que ce soient les initiatives culturelles, les développements urbains ou les actions environnementales, Boves « Actus » reste votre guide privilégié pour rester connecté avec la vie locale.

En embrassant le changement tout en préservant nos racines, Boves « Actus » version modernisée se présente comme le reflet authentique et contemporain de notre communauté en constante évolution. Restez informés, soyez inspirés et plongez dans le cœur palpitant de Boves avec notre nouveau numéro passionnant !

Bonne lecture à tous.

Avec mes sentiments dévoués.

Votre Maire  
**Maryse Vandepitte**

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES  
Tél. : 03 22 35 37 37

Courriel : [mairie.boves@laposte.net](mailto:mairie.boves@laposte.net) - Site internet : [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr)  
Horaires : lundi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h

mardi, jeudi et vendredi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h - mercredi 9h à 12 h  
Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : [mairie.boves@laposte.net](mailto:mairie.boves@laposte.net)

Crédits photos : Mairie de Boves

Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 80000 Amiens  
09 67 28 17 33 - [pao@icmedia.fr](mailto:pao@icmedia.fr)

# 1 Spectacle de Noël

« Le plein d'émotion »

à l'école maternelle Les Capucines.

1



2

# 2 Visite du père Noël à l'école maternelle

Distribution de livres et de chocolats.



3

# 3 Spectacle de Noël

« La nuit de Scrooge »

par la compagnie P14 à l'école élémentaire Les Deux Vallées.



4

# 4 Spectacle de Noël de l'ACM (accueil collectif de mineurs)

« La petite fille de l'hiver »

par la troupe Théâtre en l'air.



5.1

# 5 Sensibilisation à la sécurité routière

Le C.C.A.S. de la ville de Boves a organisé, en lien avec la préfecture, 2 ateliers de sensibilisation à la sécurité routière à destination des seniors de plus de 65 ans le 31 janvier 2024.

Ensemble, ils ont partagé des informations cruciales sur la sécurité routière, rappelant l'importance du respect des règles pour la protection de tous. Les participants ont bénéficié de conseils pratiques et d'échanges enrichissants, renforçant ainsi leur compréhension des enjeux liés à la conduite responsable. Des mises en situations lors de différents ateliers étaient également au programme permettant à chacun de mettre à jour ses connaissances.

Merci aux services de la préfecture, de la police nationale et municipale, aux bénévoles de l'association AGIR ABCD Somme, à Monsieur LAVIALLE ainsi qu'aux autres intervenants et à tous les participants.



5.2

## 6 Cérémonie des vœux

Le 26 janvier, la municipalité de Boves a tenu sa première cérémonie des vœux à la salle des fêtes, marquant une ère de proximité. Madame le Maire a salué les réalisations passées et les projets à venir. Monsieur DUFLOT et Madame FONGUEUSE, nos conseillers départementaux, ont également pris la parole. Un diaporama a retracé les moments forts de l'année. Les Bovois ont partagé ce moment, tout en dégustant des petites douceurs salées et sucrées. Madame le Maire a souligné l'importance de ces rassemblements qui favorisent les échanges et renforcent les liens. La soirée s'est poursuivie en musique.



6.1



6.2



6.3



6.4

## 7 Spectacle Boxon(s) jusqu'à n'en plus pouvoir

à la salle des fêtes



7



6.5

## 8 Boves sous son manteau neigeux

La ville de Boves, tout comme une grande partie du pays, a récemment été témoin d'un phénomène hivernal exceptionnel. La neige a enveloppé ses rues, ses toits et ses grands espaces naturels d'un manteau blanc les 17 et 18 janvier 2024. Cet épisode météorologique rare a transformé la ville en un paysage hivernal magique, capturant l'attention et l'émerveillement des résidents.

Les services municipaux ont travaillé sans relâche pour assurer la sécurité des habitants. Rappelons tout de même que le nettoyage des trottoirs devant sa propriété incombe aux habitants et contribue à la sécurité de tous.

**Merci aux Bovois qui ont accompli leur devoir civique.**



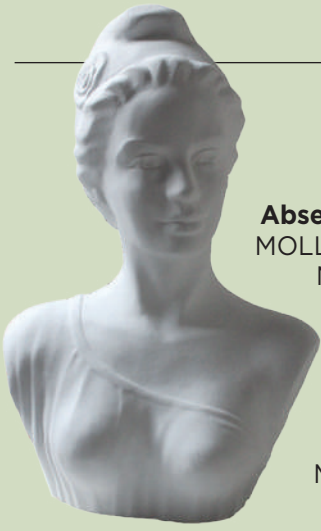
8.1



8.2



8.3



# SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

**Absents excusés :** Mme Françoise MOLLIENS donne pouvoir à Mme Marylène BRARE

M. Flavian THUILLIER donne pouvoir à M. Thibault DE BLANGIE

M. Marco DAMIANI POMAGEOT donne pouvoir à Mme Nathalie GRÉBERT

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2023 adopté à l'unanimité**

Les textes suivants seront insérés au PV du 12 septembre 2023 :

*Au point 2 « COMMUNICATIONS DU MAIRE », « A l'issue des communications de Madame le Maire, Mme Coppens prend la parole et se félicite de cette prise de position et demande à avoir accès auxdits courriers. M. Damiani-Pomageot prend également la parole et rajoute, qu'à son sens, d'après les textes et décisions juridiques, ces courriers sont des documents administratifs et qu'ils doivent être communiqués à toute personne le sollicitant.»*

*Au point 19 « QUESTIONS DIVERSES », Madame le Maire répond qu'après recherche, elle n'est tenue de communiquer que les documents utiles à la bonne délibération du Conseil Municipal.*

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

« Mobilisation des fonds de l'emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Agricole le 18 octobre avec 1<sup>ère</sup> échéance trimestrielle au 15/01/2024. Versement en une seule fois. Rappel, durée de 15 ans, échéances trimestrielles, taux fixe à 3,19 %. Dernière échéance le 15/10/2038.

**Distribution des bons d'achat** d'un montant de 30 € dans chaque foyer bovois, assurée par la Poste et du personnel communal, semaine 46.

Demande d'audience de l'association PATAT à propos du projet Valopôle. Thibault de Blangie et moi recevrons l'association.

**De nouveaux travaux** sont intervenus, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, dans le groupe scolaire :

- L'aménagement de la cour d'école élémentaire par un engazonnement (terrassment, terre végétale, pose de gazon en rouleaux), pour 4 930,20 €,
- Le réaménagement de la bibliothèque à l'école élémentaire par le service technique,
- La pose de porte-manteaux dans une classe maternelle et une nouvelle peinture des tableaux dans les classes maternelles par le service technique,
- L'acquisition de mobiliers de bureau (bureaux, sièges, caissons, chaises visiteurs) à destination des deux directrices d'école pour 1 825,97 €.

Cet après-midi, a eu lieu une **réunion d'information à destination des seniors** de la commune. Elle était animée par la police municipale et avait pour thème **les arnaques et les fraudes**. Ce sont 120 personnes inscrites qui ont participé à cette réunion qui a duré plus de deux heures et clôturée par un goûter. Cet après-midi a été très appréciée des personnes présentes.»

## COMPTE RENDU DES QUESTIONS ÉVOQUÉES À AMIENS MÉTROPOLÉ

Deux CAM ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal, le 20 septembre et le 26 octobre. 111 points traités.

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, une nouvelle grille tarifaire est mise en place pour le service Buscyclette.
- Nouvelle grille tarifaire concernant le site Aquapole. Tous les tarifs ont été augmentés de l'ordre de 3 à 4 %.
- Nouvelle grille tarifaire du zoo. L'abonnement annuel inchangé (25€), augmentation des tarifs adultes (10,50€), enfants (6€) et famille (13€)
- L'UPJV et le CROUS proposent le «passeport vie étudiante», offrant gratuitement aux étudiants un accès facilité à la culture dans le cadre de leur politique d'inclusion culturelle.
- Les tracés des GR 124 et GR 800 seront modifiés pour inclure Amiens

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Admissions en non-valeur**  
Adopté à l'unanimité

**Décision Modificative n° 2 - Budget Commune**  
Adopté à l'unanimité

**Décision Modificative n° 3 - Budget Commune**  
Adopté à l'unanimité

**Missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition et de reconstruction de la salle des fêtes de Boves - Avenant n° 3**  
Adopté à l'unanimité

**Tarifs applicables à la restauration scolaire au 1er janvier 2024**  
Adopté à l'unanimité

**Avenant à la convention « dispositif petits-déjeuners »**  
Adopté à l'unanimité

**Convention annuelle de partenariat 2023/2024 entre l'UFOLEP et la commune de Boves**  
Adopté à l'unanimité

**Budget participatif : club de canoë-kayak**  
Adopté à l'unanimité

**Constitution de servitude de passage et d'entretien de canalisation d'eaux usées à titre gracieux entre la ville de Boves et Amiens Métropole**

Adopté à l'unanimité

**Étude hydrologique du Marais Saint-Nicolas**

Adopté à l'unanimité

**Convention d'assistance pour la gestion et le suivi de la TLPE (Taxe locale sur la Publicité Extérieure) et délégation de la gestion de la partie administrative jusqu'à la facturation pour l'année 2024 - 2025 - 2026 entre la société REFPAC-G.P.A.C et la Ville de Boves**

Adopté à l'unanimité

**Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023 - GRDF**

Adopté à l'unanimité

**Convention FDE - Éclairage public rue Victor Hugo création d'un parking**

Adopté à l'unanimité

**Retrait de la délibération n° 25012211 en date du 25 janvier 2022 relative à la fixation du tarif pour le dépôt illégal de déchets**

Adopté à l'unanimité

**Modalités de prise en charge des frais de mission des élus**

Adopté à la majorité - deux abstentions : Mme Nathalie COPPENS - Mme Barbara CORRENT-JACOB

**Acquisition immobilière du bien situé 25 ter rue Victor Hugo Boves**

Adopté à la majorité - une abstention : M. Grégory CAGNARD

**Monétisation CET (Compte Épargne Temps)**

Adopté à l'unanimité

**Adhésion au dispositif AVDHAS (Actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les collectivités et établissements publics)**

Adopté à l'unanimité

**Modalités de réalisation des heures supplémentaires**

Adopté à l'unanimité

**Modification tableau des effectifs : création poste de brigadier territorial de police municipale**

Adopté à l'unanimité

**Modification tableau des effectifs : création poste d'adjoint administratif territorial**

Adopté à l'unanimité

**Modification tableau des effectifs : création poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Adopté à l'unanimité

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences - contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Adopté à l'unanimité

**Modification des lignes Directrices de Gestion « LDG »**

Adopté à l'unanimité

**Questions diverses**

«Monsieur Damiani-Pomageot avait adressé un courriel à l'ensemble des membres du conseil municipal, dans lequel il renouvelait sa demande de communication de documents administratifs.

Notre avocat consulté sur ce sujet rapporte qu'aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération » et s'agissant de documents communicables, le Conseil d'Etat énonce dans son arrêt du 29 juin 1990 que les pièces à communiquer sont les projets de délibération ainsi que tous les documents nécessaires pour apprécier le sens, la portée et la validité d'un projet, notamment les études techniques, l'impact des projets, les rapports juridiques et administratifs indispensables.»

## EXPRESSION DE LA MINORITÉ

### A BOVES, DES ATELIERS POUR LIMITER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

Ce mercredi 14 février était proposé à la salle des fêtes de Boves **un atelier de sensibilisation aux bases du compostage individuel**. Partage d'expériences, réponses aux questions : la vingtaine de participants a pu bénéficier d'une animation très démonstrative assurée par l'association **En Savoir Plus**. A la portée de tous, la gestion chez soi des déchets verts, alimentaires, théoriquement interdits depuis le 1/01/2024 dans les ordures ménagères présente 2 atouts majeurs : réduire le volume de déchets transportés et pour les jardiniers réaliser sur place un compost de qualité ! A noter qu'une subvention de 30€

est proposée pour l'achat d'un composteur de votre choix. (formulaire téléchargeable : <https://www.amiens.fr>)

Après le succès d'un premier **Repair café** bénévole en novembre, un second a lieu en février. Le principe est simple : chacun peut venir avec un appareil défectueux, pour avoir un diagnostic, voire une réparation si c'est possible.

Ces ateliers sont aussi de bons moments de convivialité et pour apprendre.

Espérons que ces initiatives trouvent le succès : cela fera autant de déchets en moins à enfouir.

# 1 Changement des horaires d'ouverture au public

Depuis le 01 février 2024, la mairie de Boves ouvre au public 1 heure supplémentaire par jour. Les horaires d'ouverture de la mairie de Boves sont maintenant les suivantes :

- **lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,**
- **mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h,**
- **mercredi de 9h à 12h**

# 2 Nouveaux visages en mairie !

Le 15 janvier, **Monsieur Julien MONDANGE** a rejoint l'équipe administrative de la mairie de Boves au poste d'assistant de communication.



Madame le Maire a également accueilli **Madame Aurélie DESMARQUET** le 1<sup>er</sup> février pour les fonctions d'accueil, état civil et secrétariat général.



## Quelles autorisations pour quels travaux ?

### TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- **MOINS DE 20 M<sup>2</sup>** : déclaration préalable
- **ENTRE 20 ET 40 M<sup>2</sup>** :
  - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m<sup>2</sup> + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
  - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieur à 150 M<sup>2</sup> : permis de construire et un recours à un architecte.

### TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTERIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- **TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT** : déclaration préalable
- **ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON** : déclaration préalable
- **TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE** : aucune formalité

Sauf zone ABF :  
déclaration préalable

### CHANGEMENT D'USAGE OU DE DESTINATION

- EXEMPLE : VOUS VOULEZ TRANSFORMER VOTRE GARAGE EN HABITATION :**  
déclaration préalable ou permis de construire selon les cas

### CLÔTURE

- **PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION)** : déclaration préalable

### PISCINE

- **BASSIN DE MOINS DE 10 M<sup>2</sup>** : aucune formalité
- **BASSIN ENTRE 10 ET 100 M<sup>2</sup> NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M** : déclaration préalable
- **BASSIN DE PLUS DE 100 M<sup>2</sup> OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M** : permis de construire

Sauf zone ABF :  
déclaration préalable

### TERRASSE OU PLATEFORME

- **DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES** : aucune formalité
- **POUR LES AUTRES CAS** : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

### CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRIS DE JARDIN, CARPORT, PERGOLA, ETC.

- **MOINS DE 5 M<sup>2</sup>** : aucune formalité
- **ENTRE 5 ET 20 M<sup>2</sup>** : déclaration préalable
- **PLUS DE 20 M<sup>2</sup>** : permis de construire

### LÉGENDE

**ABF** : Architecte des Bâtiments de France.  
**DÉCLARATION PRÉALABLE** : autorisation administrative requise pour certains travaux.  
**PERMIS DE CONSTRUIRE** : document officiel délivré par les autorités compétentes, autorisant le démarrage de travaux plus importants ou la modification d'un bâtiment conformément aux règles et réglementations en vigueur.  
**EMPRISE AU SOL** : désigne la superficie au sol occupée par une construction ou un bâtiment, incluant ses fondations et ses extensions éventuelles.

Plus d'informations sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr) section **urbanisme** ou en appelant directement la mairie de Boves au **03 22 35 37 37**.

## Les dates à retenir...

Et tous les dimanches, n'oubliez pas le marché de plein air, parking du palais des enfants, rue Eugène Desprès

### MARS

13/03/2024

Sensibilisation à la sécurité routière

19/03/2024

Commémoration du 19 mars 1962

23 et 24/03/2024

Salon du modélisme, salle des fêtes

27/03/2024

Théâtre « Journal d'absence » en partenariat avec la Comédie de Picardie, salle des fêtes

30/03/2024

Chasse aux œufs, rue du Marais

### AVRIL

06/04/2024

Théâtre « Les chaises » de Ionesco proposé par la Comédie de Picardie, salle des fêtes

13 et 14/04/2024

Les puces des couturières, salle des fêtes

27/04/2024

Théâtre « L'apathie pour débutant » par la compagnie A l'évidence trois petits points

Des informations complémentaires sur ces événements vous parviendront en temps utiles

### MAI

08/05/2024

Commémoration du 08 mai 1945

11/05/2024

Concert Bov'émifasol, salle des fêtes

16/05/2024

Théâtre « Flexible Hip Hop » avec la compagnie la Roue Libre, salle des fêtes

25/05/2024

Gala de l'harmonie municipale, salle des fêtes

### JUIN

08 et 09/06/2024

Concert de l'OVA, salle des fêtes

13/06/2024

Théâtre de rue « Sous l'chantier, la plage » en partenariat avec le cirque Jules Verne et la Comédie de Picardie

18/06/2024

Commémoration de l'appel du 18 juin 1944

22/06/2024

Fête de la musique «Amadeus Rock in day»

## 1 Chasse aux œufs

La mairie de Boves organise sa traditionnelle chasse aux œufs le **samedi 30 mars 2024**. Rendez-vous au **point de rencontre des jardins ouvriers et familiaux, rue du Marais à 14h30**. Attention, cet événement est **exclusivement réservé aux enfants âgés de 2 à 11 ans résidant à Boves**.



## INSCRIPTIONS RENTRÉE DES CLASSES 2024 - 2025

Pour une première inscription à l'école ainsi que pour les nouveaux arrivants, le dossier complet sera à télécharger sur le site internet de la mairie de Boves [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr) et à renvoyer par mail à [mariepierre.pioli@ville-boves.fr](mailto:mariepierre.pioli@ville-boves.fr)

Inscriptions ouvertes du **Lundi 11 mars au vendredi 03 mai 2024 inclus**.

Bonne rentrée à tous les élèves !

**Boves**  
relais nature

Pour tout renseignement, toute information, toute inscription, rendez-vous sur le site de la ville : [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr), l'application CityAll Boves et Facebook "Ville de Boves".